

L'ordre du jour était le suivant :

Informations :

- Pôle Petite enfance : présentation du projet
- Informations financières : taxe de séjour et droit d'occupation du domaine public
- Subventions : attribution à la Commune

Délibérations :

Séance du 12 avril 2013 : approbation du compte-rendu

FINANCES

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire : exécution
- 2) Aire des gens du voyage : plan et demande de financement
- 3) Conventions financières 2013 : délégation de signature à Monsieur le Maire
- 4) Tarifs communaux : modification
- 5) Tarifs du cimetière : annulation de prestation
- 6) Budgets 2013 : décisions modificatives
- 7) Gardiennage de l'Eglise Notre Dame de la Carce : versement de l'indemnité

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 8) Assainissement collectif : participation pour le financement
- 9) Mise en place d'une déphosphatation physicochimique et d'une aire de réception des matières de vidange sur la station d'épuration : demande de financement

RESSOURCES HUMAINES

- 10) Tableaux des effectifs : avancement de grades

ADMINISTRATION GENERALE

- 11) Contentieux – recours pour un permis de construire : ester en justice
- 12) Voies sans appellation : dénomination
- 13) Foire mensuelle : fixation des dates

TRAVAUX

- 14) Opération Cœur de ville – aménagement de la place du Soubeyran : choix du maître d'œuvre

CULTURE

- 15) Bibliothèque/Médiathèque – informatisation et création de services numériques : demande de financement

SECURITE

- 16) Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : demande de financement

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2013

L'an deux mille treize, le vendredi 31 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du vingt-trois mai et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON, Maire.

Étaient présents (20) : Jean ROUJON – Claude CAUSSE – Huguette NURIT – Jean-François DELOUSTAL – Daniel BASTIDE – Magalie VIDAL – Jacqueline ORLOWSKI – Adjoint – Henri DAUDÉ – Samira MESKINI – Jeannine MAMET – Conseillers Municipaux Délégués – Marie-Noëlle MAGNE – Henri CORBIERE – Véronique JOUVE – Alain NURIT – Béatrice MEISSONNIER – Sophie FOISY – Laurent MALLET – Henri PODEVIGNE – André GIRAL – Jean-Paul CHEDANNE.

Absents excusés (5) : Dominique AKA – Elisabeth ACHET – Jean-Paul BELOT – Bernard DURAND – Amélie CHAUDESAIGUES.

Excusés ayant donné pouvoir (4) : Jean-Pierre JACQUES (pouvoir à Jeannine MAMET) – Jean-Paul GIRAL (pouvoir à Jean ROUJON) – Elisabeth MATHIEU (pouvoir à André GIRAL) – Pierre BRUEL (pouvoir à Jean-Paul CHEDANNE).

Monsieur Jean-François DELOUSTAL a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

INFORMATIONS

- Pôle Petite enfance : présentation du projet

Monsieur CAUSSE présente le projet du pôle petite enfance, celui-ci relève de la Communauté de Communes du Gévaudan. Une consultation a été lancée et a permis de désigner le maître d'œuvre, l'atelier des Architectes du Gévaudan et la SELO en qualité de maître d'ouvrage délégué. Maintes réunions d'échanges entre le Conseil d'Administration, le personnel de la structure et les représentants de la Communauté de Communes ont eu lieu formant le groupe de pilotage de cette opération.

Il présente l'esquisse du projet indiquant que le terrain pressenti se situe au Pré de Suzon. Ce projet prévoit la création de trois unités par tranche d'âges permettant une autonomie de chacune d'elles, un espace central optimisant les cheminements et un portail d'accès. Il est prévu également que les salles de repos soient accessibles visuellement des autres espaces. L'enveloppe de travaux prévisionnelle est de 1 500 000 € HT financée par la DETR à hauteur de 540 000 €, la CAF 428 600 €, le Conseil Général 247 500 € et un fonds de concours de la Commune de Marvejols de 100 000 € et la Communauté de Communes du Gévaudan pour le solde. Le projet prévoit l'accueil de 55 enfants au lieu de 49 actuellement.

- Informations financières : taxe de séjour et droit d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés par le Conseil Municipal :

- Devant de porte : abonnement annuel (le m²) 7,45 €
- Taxe de séjour :
- Hôtel de Tourisme - par personne et par jour 0,60 €
- Autre type d'hébergement - par personne et par jour 0,40 €

En 2012, le droit d'occupation du domaine public a rapporté à la Commune 3 912,55 € et la taxe de séjour 8 651,47 €

- Subventions : attribution à la Commune

Lors de la Commission Permanente du Conseil Général du 31 mai 2013, il a été attribué à la Commune de Marvejols, une subvention de 2240,00 € pour le financement de la restauration du cadre du tableau « La Trinité ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Président du conseil Général de la Lozère pour l'attribution de cette subvention.

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2013.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Débat d'Orienta-tion Budgétaire : exécution

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales rendant obligatoire le Débat d'Orienta-tion Budgétaire dans les villes de 3 500 habitants et plus,
Considérant que le Débat d'Orienta-tion Budgétaire s'est tenu le 8 mars 2013 et précédant ainsi l'examen du Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Prendre acte** de la tenue du Débat d'Orienta-tion Budgétaire 2013 le 8 mars 2013.

Vote pour à l'unanimité

2) Aire des gens du voyage : plan et demande de financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que dans le cadre de la réglementation et pour des mesures de sécurité, la Commune de MARVEJOLS a décidé de procéder à des aménagements à l'Aire d'accueil des gens du voyage. Ces travaux qui seront réalisés en deux tranches, s'établiront ainsi :

- Mise aux normes des installations électriques
- Mise aux normes des installations de l'alimentation en eau potable
- Mise en conformité et isolation des sanitaires

Le montant total des travaux estimé pour ce projet s'élève à la somme de 94.630,45 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Nature	DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Origine	Montant	%
- Réhabilitation de bâtiments	14 330,26 €	17 139,00 €	Union Européenne	37 852,18 €	40
- Autres travaux	80 300,19 €	96 039,00 €	Département de la Lozère	18 926,00 €	20
			Fonds propres	37 852,27 €	40
TOTAL DEPENSES	94 630,45 €	113 178,00 €	TOTAL RECETTES	94 630,45 €	100

Monsieur DAUDE indique qu'il y a un léger retard d'approvisionnement pour les borne à mettre en place mais que les travaux seront terminés dans la première quinzaine de juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Valider** le projet et le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus
- ♦ **Demander** à bénéficier des aides au titre du programme LEADER (FEADER)
- ♦ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Marvejols s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.

Vote pour à l'unanimité

3) Conventions financières 2013 : délégation de signature à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que conformément à la réglementation, chaque association percevant une subvention supérieure à 23 000 € doit signer une convention avec la collectivité qui finance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour signer la convention financière avec la Maison pour Tous, l'OGEC Sainte Famille et le Théâtre de la Mauvaise Tête.

Vote pour à l'unanimité

4) Tarifs communaux : modification

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que compte tenu que la Commune s'est engagée dans la réfection totale de l'Aire des Gens du Voyage qui doit être opérationnelle à compter du 1^{er} juin 2013, il est proposé d'appliquer à cette même date, le tarif de 6 € l'emplacement par nuitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Appliquer** le tarif de 6 € à compter du 1^{er} juin 2013.

Vote pour à l'unanimité

5) Tarif du cimetière : annulation de prestation

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que le Conseil Municipal dans sa séance du 12 avril 2013 a approuvé le tarif de la vacation funéraire le week-end et jour férié. Cette prestation n'étant plus assurée par la commune, il convient d'annuler le vote de ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Annuler** ce tarif.

Vote pour à l'unanimité

6) Budgets 2013 : décision modificatives

Monsieur le Maire indique qu'il s'avère nécessaire de régulariser certains dépassements de crédits en investissement et en fonctionnement :

Monsieur CHEDANNE pose quelques questions relatives aux mouvements budgétaires. Monsieur le Maire lui apporte les éléments de réponse.

Budget Commune 2013					
Investissement					
Décision modificative N°1					
Compte-Fonction	Opération	Désignation de l'opération	R/O	Dépenses	Recettes
2188 - 020	553	Unité technique communale 2ème tranche	R	-9 600,00 €	
2313 - 020	613	Eglise tranche 10	R	22 000,00 €	
2184 - 020	657	Matériel école Coustarade 2012	R	1 165,78 €	
2188 - 823	662	Matériel technique 2012	R	228,44 €	
2031 - 20	676	Création d'une salle Multisports 2012	R	-1 076,40 €	
2315 - 412	675	Réfection de l'aire du saut en hauteur	R	-25 000,00 €	
2315 - 321	678	Création bibliothèque	R	-126 089,82 €	
2315 - 324	679	Restauration des croix	R	29 916,00 €	
2315 - 822	695	Lotissement les 4 roues 2013	R	-76 898,00 €	
2315 - 822	705	Aménagement du Ruisseau de Maison rouge 2ème tranche	R	10 166,00 €	
2315 - 822	713	Chemin du Géant - travaux de voirie	R	8 321,00 €	
2315 - 822	715	Mise à niveau des regards voirie	R	3 050,00 €	
2315 - 822	716	Travaux rue du stade	R	22 000,00 €	
2315 - 412	719	Logement conciergerie du Stade de Pineton	R	-15 000,00 €	

2188 - 814	720	Eclairage public 2013	R	20 000,00 €	
2 315 020	727	Travaux école la coustarade 2013	R	50 000,00 €	
2315 - 412	729	Travaux Salles	R	1 721,00 €	
2315 - 822	739	Lotissement Les cordeliers 2013	R	76 898,00 €	
2182 - 020	755	Véhicules 2013	R	6 000,00 €	
204181 - 020		Autres organismes publics	R	2 198,00 €	
Total général section d'investissement				0,00 €	0,00 €

Budget Commune 2013				
Fonctionnement				
Décision modificative N°1				
Compte- Fonction	Désignation	R/O	Dépenses	Recettes
775-01	Produits de cessions d'immobilisations	R		-13 701,00 €
022 - 01	Dépenses imprévues	R	-13 701,00 €	
Total général section de fonctionnement			-13 701,00 €	-13 701,00 €

Budget AEP 2013					
Investissement et fonctionnement					
Décision modificative N°1					
Compte-Fonction	Opération	Désignation	R/O	Dépenses	Recettes
66111 - 911		Intérêts réglés à l'échéance	R	-21 434,16 €	
023 - 911		Virement de la section de fonctionnement	R	21 434,16 €	
		Total section de fonctionnement		0,00 €	0,00 €
1641 - 911		Emprunts	R	21 434,16 €	
021 - 911		Virement à la section d'investissement	R		21 434,16 €
2188 - 911	471	Compteurs d'eau 2012	R	157,28 €	
2315 - 911	474	Réfection conduite AEP 2012	R	5 013,12 €	
2315 - 911	481	Réfection conduite AEP Sénouard	R	-5 013,12 €	
2188 - 911	482	Compteurs d'eau 2013	R	-157,28 €	
		Total section d'investissement		21 434,16 €	21 434,16 €

Budget ASSAINISSEMENT 2013
Investissement et fonctionnement
Décision modificative N°1

Compte-Fonction	Opération	Désignation	R/O	Dépenses	Recettes
2315 - 912	65	Réfection conduite (Maison rouge)	R	7 000,00 €	
2315 - 912	77	Auto surveillance réseau EU 2012	R	1 600,00 €	
2315 - 912	75	Carrefour Ste Catherine	R	-4 485,00 €	
2315 - 912	82	Travaux imprévus 2013	R	-4 115,00 €	
2188 - 040		Autres immobilisations corporelles	O	- 20 000,00 €	
2188 - 040		Autres immobilisations corporelles	O	+ 20 000,00 €	
		Total section d'investissement		0,00 €	0,00 €
777 - 042		Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	O		-20 000,00 €
722 - 042		Immobilisations corporelles travaux en régie	O		20 000,00 €
		Total section de fonctionnement		0,00 €	0,00 €

Budget Lotissement "le Clos Roussel" 2013
Investissement
Décision modificative N°1

Compte-Fonction	Opération	Désignation	R/O	Dépenses	Recettes
020 - 01		Dépenses	R	-257,95 €	
2315 - 020		Installations matériels et outillages	R	257,95 €	
		Total section d'investissement		0,00 €	0,00 €

Budget Maison du Tourisme
Investissement
Décision modificative N°1

Compte-Fonction	Opération	Désignation	R/O	Dépenses	Recettes
28188 - 040		Autres immobilisations corporelles	O		-690,00 €
2188		Installations matériels et outillages	R	-690,00 €	
		Total section d'investissement		-690,00 €	-690,00 €
6811 - 042		amortissements	O	-690,00 €	
7088		Autres produits d'activités annexes	R		-690,00 €
		Total section de fonctionnement		-690,00 €	-690,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** ces décisions modificatives.
- ♦ Autoriser et Mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : 20 pour – 4 abstentions

7) Gardiennage de l'Eglise Notre Dame de la Carce : versement de l'indemnité

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE rappelle l'application de la circulaire préfectorale du 21 janvier 2013 indiquant les indemnités pour le gardiennage des églises communales.

Pour l'année 2013, il a été décidé de maintenir le montant de cette indemnité. Ainsi le plafond indemnitaire applicable est de 474,22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Acter** l'application de la règle de calcul habituelle conduisant au maintien pour 2013 du montant fixé en 2012 soit 474,22 €.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

EAU ET ASSAINISSEMENT

8) Assainissement collectif : participation pour le financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1er juin 2013.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

L'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

1) Participation pour l'assainissement collectif

droit d'accès au réseau à :

- Pour une maison individuelle : **818,83 € TTC**
- Pour les bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux :
..... **818,83 € TTC** par bloc sanitaire.
- Pour un immeuble collectif, ce droit d'accès toute taxe s'établit comme suit :

Type de Logement	Nombre de logements		
	de 1 à 15	de 16 à 30	31 et plus
T 5	647,52 € TTC	590,01 € TTC	533,64 € TTC
T 4	533,74 € TTC	476,15 € TTC	419,84 € TTC
T 3	419,84 € TTC	362,33 € TTC	306,01 € TTC
T 2 - T 1	306,01 € TTC	248,46 € TTC	192,20 € TTC

pour ces constructions édifiées sur un terrain raccordable à un réseau communal aboutissant à la station d'épuration.

Soit maximum 80 % du coût de fourniture et de pose d'un dispositif d'assainissement individuel.

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

2) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau

Le Conseil Municipal décide de ne pas instaurer de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau.

Cependant, le propriétaire sera tenu d'acquitter les frais de branchement d'assainissement en cours de création :

- * **Raccordement assainissement (obligatoire) 201,95 € HT**
- * **Raccordement mixte (eau potable et assainissement) 487,95 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Adopter** l'ensemble de ces dispositions.

Vote pour à l'unanimité

9) Mise en place d'une déphosphatation physicochimique et d'une aire de réception des matières de vidange sur la station d'épuration : demande de financement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, les termes de l'arrêté préfectoral n°2011-083-003 du 24 mars 2011 qui impose à la collectivité de mettre en place un traitement complémentaire du phosphore sur la station d'épuration, avant le 31 décembre 2013.

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE rappelle, également, les différentes sollicitations pour mettre en place une aire de réception et de prétraitements des matières de vidange. A l'échelle de la communauté de communes du Gévaudan, aucune installation existante n'est apte à accueillir ces matières pour traitement.

Le montant global de la dépense est estimé à :

Montant des travaux de déphosphatation physico-chimique : 30 000,00 € HT
Montant des travaux de réception des matières de vidange : 90 000,00 €/HT
Etudes, révision et divers : 15 000,00 €/HT
Total opération : 135 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** le dossier avant-projet, établi par CEREG, pour un montant de 135 000,00 €/HT soit 161 460,00 €/TTC
- ♦ **Solliciter** l'aide financière du Conseil Général de Lozère et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- ♦ **Autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires au montage du plan de financement de l'opération.

Vote pour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

10) Tableau des effectifs : avancement de grades

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit, consécutivement à la CAP du 19 mars 2013 et conformément aux déroulements de carrière et à la réussite de concours ou d'examens professionnels à compter du 1^{er} juillet 2013.

Monsieur le Maire précise que les avancements de grade ou promotion interne relèvent de l'avis de la CAP départementale. La promotion interne est un moyen d'évolution de carrière mais ce n'est pas le Maire qui décide mais la CAP suivant des critères bien définis.

Budget de la Commune

	Création	Suppression
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché	+ 1	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		- 1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	+ 1	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe		- 1
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	+ 3	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe		-2
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	+1	
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe		- 2

Budget eau et assainissement

230 000,00 € HT FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	+ 1	
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe		-1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Modifier** les tableaux des effectifs comme suit, consécutivement à la CAP du 19 mars 2013 et conformément aux déroulements de carrière et à la réussite de concours ou d'examens professionnels à compter du 1^{er} juillet 2013.

Vote pour à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

11) Contentieux - recours pour un permis de construire : ester en justice

Monsieur le Maire expose et Madame MAMET indique qu'un administré a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes concernant le refus du permis de construire qui lui a été notifié par la mairie.

Par délibération du 28 mars 2008, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour ester en justice. Il propose de retenir Maître CARREL, Avocat à Marvejols pour défendre les intérêts de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Retenir** Maître CARREL pour défendre les intérêts de la Commune
- ♦ **Autoriser** Monsieur le Maire à ester en justice pour cette affaire
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote : 20 pour – 4 abstentions

12) Voies sans appellation : dénomination

Monsieur le Maire expose et Monsieur DELOUSTAL indique qu'il convient de trouver une dénomination aux voies suivantes afin de faciliter leur numérotation :

- Quartier la Terrisse : voie allant de l'avenue du Docteur de Framond jusqu'au chemin du Galion.
- Lotissement la Grange
- Rond-point de l'ancienne poste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Nommer** ces trois voies, Rue des Mésanges, La Grange, Rond-Point du Square Louis Veylet.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

13) Foire mensuelle : fixation des dates

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la Municipalité avait proposé aux Commerçants non sédentaires de fixer la date de la foire mensuelle au samedi pour tenir compte de la fréquentation plus importante que les autres jours de la semaine.

Cette proposition n'avait pas recueilli la majorité des voix des commerçants non sédentaires.

Par courrier du 11 mars 2013, Madame la Présidente locale des Commerçants non sédentaires a émis une requête au nom de ses collègues pour que la foire mensuelle soit fixée le samedi le plus proche de la date traditionnelle de la foire à compter de janvier 2014.

Ainsi les foires tombant un dimanche, un lundi, un mardi seront avancées au samedi précédent. Celles tombant un mercredi, un jeudi ou un vendredi seront reportées au samedi suivant.

Considérant l'avis des commerçants non sédentaires et l'intérêt dynamisant pour le commerce le samedi, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** cette mesure applicable à compter de janvier 2014. Un calendrier annuel sera établi.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

TRAVAUX

14) Opération Cœur de ville – aménagement de la place du Soubeyran : choix du Maître d'œuvre

Monsieur le Maire expose et Monsieur DELOUSTAL indique que suite au concours d'idées concernant l'aménagement du cœur de ville lancé en 2010, des projets ont été retenus et il a été proposé de consulter des maitres d'œuvre potentiels pour lancer la première tranche constituée par l'aménagement de la place du Soubeyran et des réseaux qui sont liés. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 avril 2013, une deuxième commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 mai 2013 afin d'émettre un avis sur les candidats retenus. L'Atelier des Architectes du Gévaudan avec le cabinet MEGRET a fait l'offre la mieux disante d'un montant de 57 408,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Choisir** l'Atelier des Architectes du Gévaudan et le Cabinet Megret pour assurer la mission de maitrise d'œuvre de cette opération pour un montant de 57 408,00 € TTC.
- ♦ **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès de l'Europe, de l'Etat du Conseil Régional Languedoc Roussillon et du Conseil Général de Lozère,

- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

CULTURE

15) Bibliothèque/Médiathèque – informatisation et création de services numériques : demande de financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que le projet de la Bibliothèque/Médiathèque doit prendre en compte l'informatisation de la structure, la création de services numériques et la sécurité au travers de la vidéosurveillance et des alarmes.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Informatisation :

- Matériel informatique :14 302,42 € HT
- Boitier filtrage et authentification :3 616,84 € HT

Services numériques et sécurité :

- Photocopieurs :6 180,00 € HT
- Vidéosurveillance :11 636,60 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région Languedoc-Roussillon, du Conseil Général de la Lozère et de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

SECURITE

16) Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : demande de financement

Monsieur le Maire expose et Madame MESKINI indique que conformément au PDASR 2013, et comme chaque année, la Commune de MARVEJOLS s'est portée volontaire pour deux projets visant à favoriser et à promouvoir la sécurité routière en liaison avec les services de l'Etat :

A) Participation à la journée de la courtoisie au volant, qui a eu lieu le 19 mars 2013 afin de faire prendre conscience aux automobilistes qu'une conduite apaisée et responsable est un gage de sécurité pour eux-mêmes et les autres usagers de la route. Coût estimatif : 600 €, une subvention aussi large que possible est sollicitée auprès des services de l'Etat.

B) Sensibiliser les plus jeunes à la sécurité routière. Deux spectacles interactifs intitulés : « sur la route avec Annabelle la coccinelle » et « SOS Premiers Secours » seront, dans un cadre ludique et pédagogique, proposés à l'attention des enfants de 4 à 9 ans.

Ces spectacles ont pour objectifs :

- 1) d'apprendre aux enfants à traverser la route
- 2) d'avoir un bon comportement près de la chaussée
- 3) d'apprendre la signalisation et la priorité à droite.
- 4) apprendre les gestes de 1ers secours lors d'un accident de la route.

Coût estimatif : 1200 € par spectacle soit un total pour les deux spectacles de 2400,00 €, une subvention aussi large que possible est sollicitée auprès des services de l'Etat.

En outre comme les années précédentes, une intervention sur la prévention des addictions est proposée :

Programme « Prévention par la Santé » à destination des élèves de CM2.

Coût estimatif : 1 700,00 €, une subvention aussi large que possible est sollicitée auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Adopter** le projet visant à favoriser et à promouvoir la sécurité routière et la prévention des addictions
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment solliciter auprès des services de l'Etat, les subventions les plus larges possibles.

Vote pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

**Le Maire
Jean ROUJON**